

Une partie de l'amendement présenté en séance : Le but de cette écotaxe est aussi de prévoir des recettes pour l'élargissement de l'A31.

si vous avez déjà délibéré merci de nous transmettre vos motions

 Direction de la séance	Projet de loi Compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (1ère lecture) (n° 128, 127, 125)	N° 1 rect. 16 novembre 2021
	AMENDEMENT présenté par	
	C Défavorable G Défavorable Rejeté	

MM. JACQUIN, TODESCHINI et Joël BIGOT, Mme BONNEFOY, MM. DAGBERT et DEVINAZ, Mme Martine FILLEUL, MM. GILLÉ et HOULLEGATTE, Mme PRÉVILLE, M. KANNER

et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS ARTICLE 1ER

Après l'article 1er

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dès la ratification de l'ordonnance mentionnée à l'article 1^{er}, est instituée une taxe applicable aux véhicules de transports de marchandises qui utilisent l'autoroute A 31.

Un décret détermine le régime juridique et les conditions d'application de cette taxe.

et autoroutes du domaine public routier national non concédé aux régions, sur lesquelles pourraient précisément s'appuyer les dispositifs de taxation.

Mais les auteurs de l'amendement estiment que sans attendre et pour éviter un report de trafic depuis l'A 35 vers l'A 31 et les multiples nuisances (pollution sonore, émissions de gaz à effet de serre, congestions routières, accroissement de la probabilité d'accidents...) qu'il occasionnerait, il est nécessaire que l'État propriétaire de l'autoroute A 31, instaure sur cette autoroute une taxe poids lourds.

Mais les auteurs de l'amendement estiment que sans attendre et pour éviter un report de trafic depuis l'A 35 vers l'A 31 et les multiples nuisances (pollution sonore, émissions de gaz à effet de serre, congestions routières, accroissement de la probabilité d'accidents...) qu'il occasionnerait, il est nécessaire que l'État propriétaire de l'autoroute A 31, instaure sur cette autoroute une taxe poids lourds.

NOVEMBRE 2021 : RATIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR L'ÉCOTAXE ALSACIENNE

L'examen de la ratification de l'ordonnance permettant à l'Alsace de se doter d'une écotaxe a eu lieu le mardi 16 novembre en fin d'après-midi. Avec Jean-Marc Todeschini, nous avons de nouveau déposé un amendement tendant à mettre en place dès maintenant, au profit de l'État, une écotaxe en Lorraine. Alors que nous avons réussi à faire voter par le Sénat une disposition similaire en 2019, supprimée par les députés LREM par la suite, notre amendement a cette fois-ci été rejeté. Si nous avons été les seuls à être mobilisés dès le stade de l'examen en commission, je suis fier d'avoir su rassembler les Lorrains par-delà les étiquettes pour cette bataille. En effet, l'amendement proposé a été repris de manière trans-partisane et voté par l'ensemble des sénateurs de gauche et par la plupart des sénateurs lorrains de droite. Comme je m'y étais engagé auprès des élus, j'ai présenté les motions au ministre Jean-Baptiste Djebbari. Ce sont ainsi plus de 100 délibérations de communes et intercommunalités de notre département, représentant déjà la moitié de la population de Meurthe-et-Moselle, qui ont été brandies à la tribune du Sénat, démontrant l'urgence d'agir.

Scrutin n° 40 - séance du 16 novembre 2021

sur l'amendement n° 1 rectifié, présenté par M. Olivier Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, tendant à insérer un article additionnel après l'article 1er du projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace

Résultat du scrutin	
Nombre de votants :	343
Suffrages exprimés :	331
Pour :	110
Contre :	221

Le Sénat n'a pas adopté

Analyse par groupes politiques

Groupe Les Républicains (149)
 Pour : 142
 Contre : 7
 N'a pas pris part au vote : 1 - M. Gérard Larchet, Président du Sénat

Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (65)
 Pour : 65
 Contre : 0
 N'a pas pris part au vote : 1 - M. Jean-Marc Mirzet

Groupe Union Centriste (56)
 Pour : 55
 Contre : 1
 N'a pas pris part au vote : 1 - M. Pierre Laurent, Président de séance

Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (15)
 Pour : 15
 N'a pas pris part au vote : 1 - M. Olivier Lohouat

Groupe Les Indépendants - République et Territoires (13)
 Pour : 13
 N'a pas pris part au vote : 0

Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (12)
 Pour : 12
 N'a pas pris part au vote : 0

Sénateurs ne figurant sur la liste d'ancien groupe (3)
 Pour : 3
 Contre : 0
 N'a pas pris part au vote : 2 - Mme Esther Bonhomme, M. Stéphane Rivier



UNE ÉCOTAXE SUR LE SILLON LORRAIN, UN COMBAT JUSTE ET LOIN D'ÊTRE TERMINÉ !

UN AXE DÉJÀ SATURÉ.

Au nord de Metz, vers Luxembourg, on dénombre plus de 100 000 véhicules par jour, dont plus de 10 000 poids lourds ! Le secteur de l'autoroute A31 entre Luxembourg et Nancy est l'un des plus pollués de France et les plus encombrés en termes de trafic. **Au droit de Nancy la congestion devient quotidienne et le pire est sans doute à venir.**

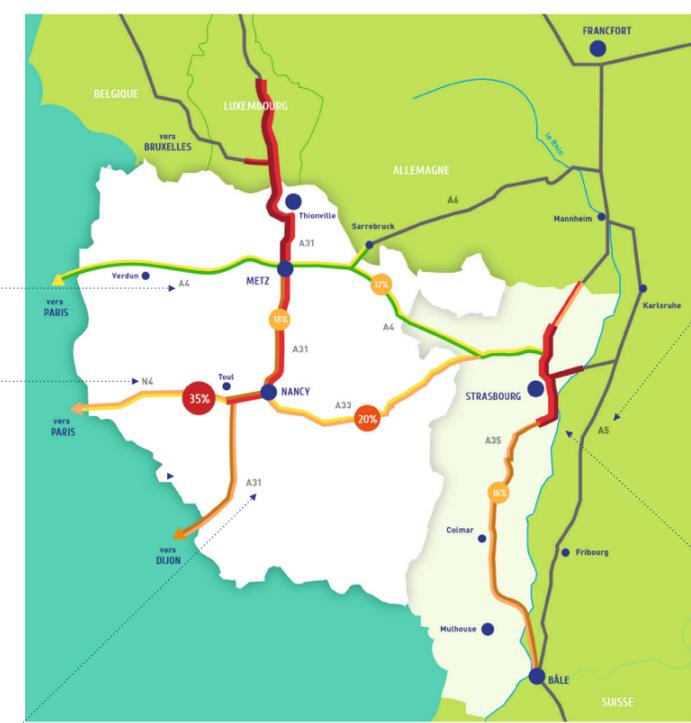
Après l'instauration outre-Rhin d'une taxe poids-lourds en 2005 le report du trafic de l'Allemagne vers l'Alsace a été conséquent et désastreux. A la suite de 15 ans de mobilisation des élus alsaciens, la loi sur la collectivité européenne d'Alsace de 2019 a entériné la possibilité pour cette nouvelle collectivité de se doter d'un dispositif de taxation pour atténuer le trafic poids lourds.

AU DROIT DE NANCY LA CONGESTION DEVIENT QUOTIDIENNE ET LE PIRE EST SANS DOUTE À VENIR ?

POUR UNE ÉCOTAXE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION GRAND EST ! ET AU MOINS SUR LE SILLON LORRAIN ET L'A31

1 Le risque de report est avéré par l'exemple de l'autoroute A4 payante, parallèle à la RN4, de Paris à Strasbourg. La RN4 gratuite concentre le plus fort taux de poids-lourds de la Région Grand Est : 35% !

3 D'évidence, une partie des poids-lourds transitant à partir de l'Europe du Nord, pourrons se reporter sur le Sillon Lorrain et l'A31 - déjà saturée avec 11 000 poids-lourds par jour - et ce d'autant plus que le prix du carburant est particulièrement attractif au Luxembourg !



2 L'Allemagne a mis en place une écotaxe en 2005. Dès lors, une partie des poids-lourds qui circulaient en Allemagne transitent gratuitement par l'A35.

4 Désormais, l'Alsace va pouvoir mettre en place une écotaxe pour les poids-lourds en transit sur l'A35. Ils se comptent en effet à plus de 16 000 chaque jour autour de Strasbourg !



RISQUE DE REPORT DU TRAFIC ALSACIEN.

Si je soutiens depuis toujours le principe « pollueur-payeur », je ne peux accepter que son application en Alsace se fasse au détriment de la Lorraine. **Nous savons bien que la conséquence immédiate d'une taxation de l'A35 entrainera automatiquement un report de trafic vers l'A31, corridor européen parallèle.**

Ce report se produira d'autant plus que la différence de temps reste résiduelle (10 minutes d'écart entre Dijon et Francfort selon que vous passez par l'A31 ou l'A35) et que le passage par le Luxembourg et ses carburants détaxés offrira une nouvelle opportunité économique aux transporteurs transeuropéens. Je me suis donc particulièrement mobilisé dès ce premier texte sur l'Alsace pour inclure la Lorraine dans le champ de l'écotaxe, avec succès puisque le Sénat avait adopté un amendement de Jean-Marc Todeschini qui incluait la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges dans le périmètre de l'écotaxe ; mais les députés En Marche ont retiré cette disposition. J'ai donc continué à proposer la création d'une écotaxe régionale, seule à même de lisser les itinéraires de fuite, dans chaque texte qui a suivi, sans grand succès face à un gouvernement qui ne voulait pas entendre parler d'écotaxe.

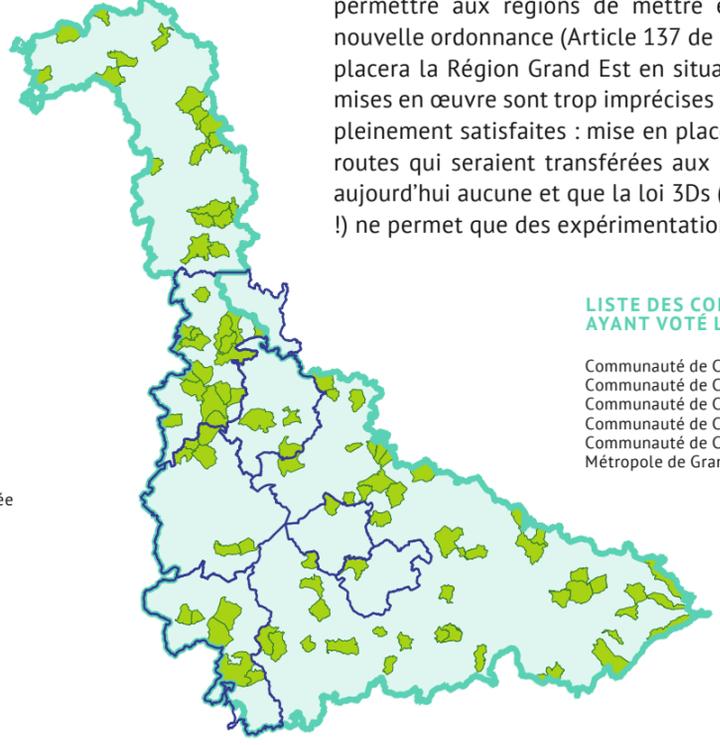
SI JE SOUTIENS DEPUIS TOUJOURS LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR, JE NE PEUX ACCEPTER QUE SON APPLICATION EN ALSACE SE FASSE AU DÉTRIMENT DE LA LORRAINE.



VOS MOTIONS

LISTE DES COMMUNES AYANT VOTÉ LA MOTION

- Abaucourt
- Agincourt
- Allain
- Allamps
- Allondrelle-la-Malmaison
- Amance
- Ansauville
- Arnaucourt
- Arnaville
- Auboué
- Audun-le-Roman
- Barbas
- Barisey-la-Côte
- Battigny
- Belleville
- Bertrambois
- Beuville
- Bey-sur-Seille
- Bienville-la-Petite
- Bionville
- Bouillonville
- Brennil
- Bremoncourt
- Cerville
- Champenois
- Charey
- Chadeney
- Chavigny
- Colombey-lès-Belles
- Dampvitoux
- Deneuvre
- Domèvre-sur-Vezouze
- Dommartin-La-Chaussée
- Doncourt-lès-Conflans
- Einville-au-Jard
- Emberménil
- Eply
- Euvezin
- Favieres
- Fenneviller
- Fey-en-Hay
- Franconville
- Goviller
- Grosrouvres
- Hatriz
- Haucourt-Moulaine
- Haudonville
- Herbéviller
- Jarny
- Jezaiville
- Joudreville
- Laitre-sous-Amance
- Lanfroicourt
- Liméy
- Lironville



LISTE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AYANT VOTÉ LA MOTION

- Communauté de Communes Colombey et Sud Toulais
- Communauté de Communes Pays du Sel et du Vermois
- Communauté de Communes Terres Toulaises
- Communauté de Communes Bassin de Pont-à-Mousson
- Communauté de Communes de Mad & Moselle
- Métropole de Grand Nancy

— limites du département de Meurthe-et-Moselle
 — EPCI ayant délibéré la motion
 ■ les communes ayant délibérées la motion.

- Loisy
- Malzeville
- Marbache
- Méreville
- Minorville
- Moineville
- Moncel-sur-Seille
- Neufmaisons
- Noviant
- Omelmont
- Onville
- Ormes et Ville
- Petit-Failly
- Petitmont
- Prency
- Pulligny
- Puxieux
- Rehainviller
- Rouves
- Saint-Mard
- Sancy
- Seicheprey
- Sionviller
- Serrouville
- Thiaucourt
- Trioux
- Tucquegnieux
- Ugny
- Valleroy
- Vallois
- Verdenal
- Ville-et-Vermois
- Ville-Houdlemont
- Villecey-sur-Mad
- Villers-lès-Moivrons
- Villey-le-Sec
- Virecourt
- Vitrey
- Waville
- Xousse
- Xures

Pour avoir plus de poids j'ai proposé à toutes les communes et intercommunalités de Meurthe-et-Moselle d'adopter une motion soutenant la nécessité d'une écotaxe poids-lourds sur l'autoroute A31, à la suite de celle qui sera bientôt mise en place sur l'A35 en Alsace.

Si un compromis a ainsi pu être arraché à la dernière minute pour permettre aux régions de mettre en place des écotaxes via une nouvelle ordonnance (Article 137 de la loi climat). « Une victoire » qui placera la Région Grand Est en situation d'agir. Or, les conditions de mises en œuvre sont trop imprécises et hypothétiques et ne m'ont pas pleinement satisfaites : mise en place à partir de 2024, sur les seules routes qui seraient transférées aux régions... alors qu'elles n'en ont aujourd'hui aucune et que la loi 3Ds (pas encore votée définitivement !) ne permet que des expérimentations.

Été 2021 : Lois Climat et 3DS



Nous sommes revenus à la charge avec Jean-Marc Todeschini au profit des examens des lois Climat et Résilience puis « 3Ds » (Différenciation et décentralisation) en juin et juillet 2021. Si nos amendements ont été repoussés par la majorité sénatoriale de droite en séance, **la commission mixte-paritaire a retenu notre idée de juguler les risques de départ des régions frontalières en inscrivant dans la loi la possibilité pour le Conseil régional d'instaurer une écotaxe. Succès !**

Avec Jean-Marc Todeschini nous avons organisé un point presse sur le pont autoroutier de la D52 entre Maizières-lès-Metz et Hauconcourt, le 10 juin 2021 pour dénoncer cette manœuvre et décidé de continuer de mobiliser autour de ce sujet crucial pour notre territoire.



DÉLIBÉRER, C'EST FAIRE COUP DOUBLE.

1 Intervenant à la tribune avec les 100 motions délibérées par vos voisins, j'ai plus de poids. Nous ne sommes pas au bout du parcours qui sera très long. **Pour peser auprès du gouvernement votre mobilisation en délibérant la motion, servira comme preuve de la volonté des élus meurthe-et-mosellans de mettre en place une écotaxe sur l'A31.** Le parcours sera long car le sujet est difficile.

2 La décision de l'élargissement de l'A31 est prise mais il faudra 5 à 10 ans pour qu'elle soit effective. **Une écotaxe sur l'A31 garantissant des recettes, en plus des financements de l'Etat, nous permettrait d'accélérer les travaux.**